

# Les plantes invasives en Basse-Normandie



Quelles sont-elles ?  
Quels problèmes posent-elles ?  
Que faire ?

Après la destruction des milieux naturels, la prolifération d'espèces "exotiques" est considérée comme la seconde cause de disparition de la biodiversité dans le monde.

## Qu'est ce qu'une plante invasive ?

C'est une espèce **exotique**, importée généralement pour sa valeur ornementale qui, en proliférant, **transforme et altère les milieux naturels de manière plus ou moins irréversible**.

Parmi les nombreuses espèces végétales introduites dans nos régions, peu d'entre elles sont capables de s'implanter dans les milieux naturels et d'y survivre durablement. Seules quelques espèces introduites posent des problèmes d'invasion.

Toutes les espèces invasives présentent des caractéristiques similaires : très compétitives et à développement rapide, elles n'ont pas de parasites ou consommateurs connus dans leur région d'adoption et colonisent facilement les milieux perturbés (envahissement rapide des milieux remblayés ou appauvris en espèces).

Certaines espèces locales\* (indigènes) peuvent aussi devenir envahissantes, mais il s'agit là d'un tout autre phénomène : leur multiplication rapide est liée à un déséquilibre écologique du milieu dont elles tirent parti.

\*On connaît par exemple le cas des invasions d'algues vertes liées à l'enrichissement des eaux marines en nitrate.

La crassule de Helm, plante invasive émergente en Basse-Normandie. ►



# Quels problèmes posent les invasives ?

Lorsque des plantes invasives investissent des espaces naturels, elles concurrencent les espèces locales et mettent surtout en péril la survie des espèces les plus rares.

Elles ont donc un **impact sur la biodiversité** et localement peuvent même changer nos paysages.

Elles transforment profondément le milieu et peuvent faire disparaître localement tout ou partie des autres espèces, tant animales que végétales, qui y vivent.

Certaines espèces invasives posent également d'importants **problèmes de santé publique** telles la berce du Caucase, très urticante, ou l'ambroisie à feuilles d'armoise au pollen très allergisant.

D'autres induisent de **fortes perturbations dans les usages ou activités locales** (gestion de l'eau, pêche, activités nautiques et touristiques en général). Les collectivités sont alors obligées d'investir de lourdes sommes pour lutter contre ces invasions.

- ▲ Dunes des hauts de plage envahies par la griffe de sorcière.
- ◀ Mare envahie par la jussie.

## Les plantes invasives en cours d'expansion en Basse-Normandie :

- Baccharis ou séneçon en arbre**  
(*Baccharis halimifolia*) L.
- Berce du Caucase , berce géante**  
(*Heracleum mantegazzianum*) Somm. & Lev.
- Crassule de Helms**  
(*Crassula helmsii*) (Kirk) Cockayne
- Griffe-de-sorcière**  
(*Carpobrotus edulis*) (L.) N.E. Br.
- Impatience de l'Himalaya**  
(*Impatiens glandulifera*) Royle
- Jussie** (*Ludwigia uruguayensis*) (Camb.) Hara
- Lagarosiphon**  
(*Lagarosiphon major*) (Ridley) Moss
- Myriophylle du Brésil**  
(*Myriophyllum aquaticum*) (Velloso) Verdcourt
- Renouée du Japon**  
(*Reynoutria japonica*) Hoult.
- Rhododendron des parcs**  
(*Rhododendron ponticum*) L.

## Les espèces potentiellement invasives à surveiller :

- Ambroisie à feuilles d'armoise**  
(*Ambrosia artemisiifolia*) L.
- Arbre-aux-papillons ou buddleia**  
(*Buddleja davidii*) Franchet
- Herbe de la Pampa** (*Cortaderia selloana*)  
(Shultes & Shultes fil.) Asherson & Graebner
- Robinier faux-acacia**  
(*Robinia pseudacacia*) L.
- Séneçon du Cap**  
(*Senecio inaequidens*) DC.

### Pour en savoir plus :

- [www.region-basse-normandie.fr](http://www.region-basse-normandie.fr)
- [www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr](http://www.basse-normandie.ecologie.gouv.fr)
- [www.cbnbrest.fr](http://www.cbnbrest.fr)
- [www.cen-bn.fr](http://www.cen-bn.fr)
- [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

Réglementation - L'article L411-3 du code de l'environnement stipule «l'interdiction de l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence, de tout spécimen d'une espèce végétale à la fois non indigène au territoire d'introduction et non cultivée». La liste des plantes visées doit être fixée par arrêté conjoint du ministère chargé de la protection de la nature et du ministère de l'agriculture.

- ▲ La crassule de Helm asphyxie les zones humides en formant des tapis denses.
- ◀ Les grands plumeaux d'herbe de la Pampa, facilement reconnaissables.



## La jussie

*Ludwigia grandiflora*, famille des Onagracées

Originnaire d'Amérique du Sud, la jussie est apparue pour la première fois en 1830 autour de Montpellier. C'est une plante aquatique mais qui peut également s'installer dans les prairies humides.

En France, les régions les plus touchées actuellement sont le pourtour méditerranéen et la façade atlantique jusqu'au Morbihan inclus.

En Basse-Normandie, la jussie est implantée dans plusieurs plans d'eau, certains cours d'eau et mares. Elle est en nette progression sur le territoire.

Douée d'une croissance très rapide, la jussie peut doubler de volume en deux semaines. Elle se multiplie par bouturage de fragments de tiges.

**Portrait :** grosses fleurs jaune vif à 5 pétales. Racines rougeâtres. Feuilles simples, alternées le long de la tige cassante.

**Son développement spectaculaire perturbe très fortement l'écologie des marais ou des cours d'eau: ralentissement des écoulements, accélération du comblement et de l'envasement, altération de la qualité de l'eau.**

**La jussie est désormais interdite à la vente en France, par arrêté ministériel du 2 mai 2007.**

## La renouée du Japon

*Reynoutria japonica* Houtt, famille des Polygonacées

Plante ornementale, originaire du Japon et introduite en Europe en 1825.

La renouée du Japon est largement répandue dans tout le territoire français y compris en Basse-Normandie. Elle se rencontre aujourd'hui très fréquemment dans les haies, sur les talus de bords de route et des voies ferrées, et dans les terrains vagues.

Ses minuscules fleurs blanches sont regroupées en grappes et apparaissent d'août à octobre.

Très productive (plus de 20 tonnes par hectare), son expansion dans certains secteurs représente une réelle nuisance.

Elle peut investir les bords de cours d'eau et les forêts marécageuses. Elle entre alors en compétition avec la flore sauvage, causant des dommages aux berges et réduisant l'écoulement des eaux par la formation d'embâcles (amoncellement de débris formant un barrage et provoquant des inondations).



**Portrait :** grande herbe à tiges droites, rougeâtres, émergeant directement du sol, pouvant atteindre 3 mètres. Elles portent de larges feuilles de forme triangulaire, pointues, brusquement coupées à la base.

## Le baccharis ou séneçon en arbre

*Baccharis halimifolia*, famille des Astéracées (ou Composées)

Originnaire d'Amérique du Nord, il a été introduit à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. C'est une plante ornementale pouvant atteindre 4 mètres.

En France, les secteurs les plus affectés sont les littoraux méditerranéens et atlantiques.

En Basse-Normandie, le baccharis est malheureusement encore planté sur certains bords de routes et il a déjà envahi quelques zones humides littorales dans le département de la Manche.

**Dans les zones humides, le baccharis entre en compétition avec la flore locale au détriment de celle-ci. Il forme sur le littoral des fourrés denses, sensibles aux incendies et est délaissé par le bétail**

**Portrait :** arbuste argenté très ramifié, à feuilles plus ou moins persistantes losangiques, possédant 3 à 5 dents de chaque côté. Inflorescence cotonneuse blanchâtre rassemblée à l'extrémité des rameaux. Très nombreuses graines disséminées par le vent de septembre à novembre.

**Portrait :** Plante aquatique formant des herbiers immergés ou émergés. Tiges de 3 à 4 m portant des feuilles composées de 8 à 30 lanières fines regroupées par 5. Les feuilles immergées sont vert foncé, les feuilles émergées vert bleuté clair.



## Le myriophylle du Brésil

*Myriophyllum aquaticum*, famille des Haloragacées

Originnaire d'Amérique du sud, introduit près de Bordeaux à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le myriophylle du Brésil est présent dans le sud-ouest et sur la façade atlantique de la France.

Seules les plantes femelles sont connues à l'état naturalisé en Europe, la reproduction est donc uniquement végétative (bouturage des tiges). C'est un mode de propagation très efficace. Le myriophylle se développe dans les eaux lentes ou stagnantes, de préférence bien éclairées et peu profondes (3 m de profondeur au maximum).

Quelques stations de myriophylle du Brésil ont été inventoriées en Basse-Normandie depuis le début des années 2000. Chaque année de nouvelles stations sont répertoriées pour la plupart dans des mares isolées. Le myriophylle du Brésil forme des herbiers denses, pouvant être très étendus. Comme la jussie, son développement spectaculaire perturbe très fortement les fossés et étangs: concurrence avec la faune et la flore locale, ralentissement des écoulements, accélération du comblement et de l'envasement, altération de la qualité de l'eau.

# Techniques de contrôle des plantes invasives

Étant donné la capacité de croissance et de développement des plantes invasives, leur éradication est longue et difficile. Bien souvent, on ne peut que contenir ou limiter leur prolifération.

On constate de manière globale que la dégradation ou l'artificialisation généralisée des milieux naturels favorisent la prolifération d'espèces invasives. Une gestion écologique des espaces naturels et semi-naturels peut jouer un rôle très positif dans la lutte contre ces espèces et s'inscrit dans une démarche globale de développement durable.

## Contrôle mécanique ou manuel :

Par arrachage, fauchage, débroussaillage ou coupe.

Une grande vigilance doit être assurée pendant les travaux afin d'éviter toute dissémination de l'espèce :

- Aucun contact avec le milieu naturel
- Élimination totale des produits extraits
- Réalisation des travaux hors période de floraison et de fructification

L'élimination de l'espèce ne peut être obtenue que si le chantier est réalisé dans de bonnes conditions, sur des populations restreintes et récentes et qu'un suivi est effectué sur plusieurs années consécutives.

## Contrôle chimique :

Les résultats sont partiels et temporaires. L'impact des herbicides sur le milieu et la biodiversité n'est pas anodin même pour le glyphosate, dont l'innocuité sur l'environnement est vanté à tort.

## Contrôle biologique :

Elle consiste à utiliser des consommateurs ou des parasites de l'espèce invasive. Ces techniques, très coûteuses, comportent un risque non négligeable de dissémination dans la nature de l'espèce utilisée. Le remède peut alors être pire que le mal.



# Que faire ?

La prévention est de loin le plus efficace des moyens de lutte mais elle nécessite une prise de conscience collective.

**NE PLUS PLANTER CES ESPÈCES !**  
**S'INFORMER et SENSIBILISER son**  
**entourage.**

Si une station en milieu naturel est repérée, s'informer sur les précautions à prendre pour la mise en œuvre de chantiers de lutte **AFIN D'ÉVITER TOUT RISQUE DE DISSÉMINATION.**

Éviter les actions pouvant favoriser l'implantation des espèces invasives dans les milieux naturels.

Par exemple : tailler dans les jardins avant la floraison, ne jamais vider un aquarium dans la nature...

**UN CONTACT POUR TOUTES INFORMATIONS : France MERCIER**  
Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie  
02 31 53 01 05 - f.mercier@cen-bn.fr



[www.region-basse-normandie.fr](http://www.region-basse-normandie.fr)